

Au point de vue plus spécial du droit de suffrage, nul ne manifesta des sentiments démocratiques plus accentués que certains catholiques. L'abbé de Foëre, entre autres, s'écria, quand il fut question du cens électoral :

" La qualité de Belge n'est qu'une vaine dénomination pour qui n'a pas le droit de cité... Si la Constitution avait été soumise dans son ensemble à notre adoption, je l'aurais rejetée à cause de l'article excluant ceux qui participent aux charges de l'Etat pour moins de 20 florins, car jamais je ne composerai avec l'injustice (1). "

Mais, passons !

III

De 1831 à 1840 va ce qu'on appelle ordinairement la " période unioniste ".

Ce qui la caractérise — théoriquement — c'est la présence, dans un même ministère, d'hommes appartenant à des partis différents, tenant en réserve leurs opinions politiques personnelles et faisant concourir tous leurs efforts au bien général du pays, sans préoccupation exclusive des intérêts d'un parti (2).

En 1841, M. Lebeau appelait dédaigneusement ces " combinaisons mixtes " des " pactes dans lesquels chacun abdiquait une partie de ses principes ".

Un auteur contemporain de beaucoup de notoriété, M. THIELEMANS, expliquait ainsi, en 1832, la mission du gouvernement :

" Le gouvernement doit se tenir en dehors de tous les partis. Son mot d'ordre doit être la loi ; son devoir, c'est l'impassibilité au milieu des dissensions publiques ; son droit, c'est de dire à tous : respectez le pacte constitutionnel de l'Etat. Sa force n'est qu'à cette condition. Plus un parti sera fort, plus grande sera la faiblesse du gouvernement qui l'adopte. Qu'on nous dise celui qui s'est sauvé par ce moyen ! On triomphe quelque temps à coups de majorité ; mais bientôt l'obséquiosité, l'entêtement, l'ignorance, l'indiscrétion, l'intérêt personnel, l'amour-propre, l'ambition, l'orgueil, tous les défauts, tous les vices, affluent vers le parti qui domine, et alors il n'y a plus dans ses rangs homme si sot ni si vil dont le gouvernement ne devienne solidaire. Tout s'enregistre à son compte, et le jour de sa chute arrive. Un gouvernement doit rester neutre entre les partis (3). "

Ces vérités... du jour, la grande majorité des membres des Chambres les admettait comme des dogmes, et les cabinets qui se succédaient les mettaient religieusement en pratique.

Malgré l'esprit qui régnait dans les hautes sphères gouvernementales et parlementaires, la bonne entente entre les partis en présence diminuait à raison des agissements de la fraction la plus remuante du libéralisme, dont l'influence allait grandissant toujours. Les catholiques ouvraient-ils une école, on criait au

(1) HUYTENS, t. II, p. 530.

(2) BALAU. *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique*, p. 55.

(3) *L'Union et la Constitution. Réponse à un anonyme*, par T. THIELEMANS.